

Cote du document: EB 2018/123/R.19
Point de l'ordre du jour: 6 b)
Date: 13 avril 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent quarante-huitième réunion

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Advit Nath
Directeur et Contrôleur
Division de la comptabilité et du Contrôleur
téléphone: +39 06 5459 2829
courriel: a.nath@ifad.org

Allegra Saitto
Chef de l'information financière et de l'activité
fiduciaire institutionnelle
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Fonctionnaire principale de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-troisième session
Rome, 16-17 avril 2018

Pour: Examen

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent quarante-huitième réunion

1. Le Comité d'audit souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration les questions qu'il a examinées à sa cent quarante-huitième réunion, tenue le 27 mars 2018.

Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour a été adopté avec l'addition, au titre des "Questions diverses", des points suivants:

- Confirmation annuelle du contrat du Commissaire aux comptes
- Examen, par le Corps commun d'inspection, des Comités d'audit/de surveillance au sein du système des Nations Unies
- Programme de travail révisé du Comité d'audit pour 2018.

Procès-verbaux des cent quarante-sixième et cent quarante-septième réunions du Comité d'audit

3. Les procès-verbaux ont été approuvés sans autre commentaire.

États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2017 (assortis de la déclaration de la direction et d'une attestation externe indépendante sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière)

4. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour, en soulignant que le Commissaire aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2017. Pour l'exercice financier 2017, la direction a confirmé, dans sa déclaration, l'efficacité opérationnelle de tous les éléments clés du contrôle interne de l'information financière. Cette déclaration a fait l'objet d'une attestation externe indépendante de la part du Commissaire aux comptes du FIDA.
5. La direction a recensé les principaux facteurs qui influent sur la situation financière et les résultats du FIDA, soulignant que la situation financière d'ensemble est saine et que la viabilité à long terme fait l'objet d'une surveillance attentive. Des précisions supplémentaires ont été fournies sur l'impact de la volatilité des taux de change sur les états financiers, ainsi que sur les diverses mesures d'atténuation du risque de change adoptées par le Fonds. Il a été noté qu'à la fin décembre 2017, le niveau de liquidité du FIDA était supérieur à l'exigence de liquidité minimale établie par la politique du Fonds en la matière. Il a été souligné que l'impact des dépenses au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) sur la situation financière du FIDA et l'importance des contributions de compensation au titre du CSD versée au FIDA par les États membres constituent une considération importante pour la viabilité financière à long terme.
6. Le Commissaire aux comptes du FIDA a fait un bref commentaire sur les principaux thèmes examinés lors de l'audit 2017, à savoir la comptabilisation à la juste valeur du portefeuille de prêts du FIDA, l'impact des taux de change, et la formulation d'hypothèses de gestion pour la comptabilisation des recettes, qui sont toutes des procédures d'audit standard.
7. Les membres ont félicité la direction du FIDA pour la qualité du document présenté et ont réaffirmé l'importance des informations complémentaires fournies à titre de corollaire aux états financiers consolidés, notamment compte tenu de l'examen de plus en plus attentif dont ils font l'objet de la part des parties prenantes et du grand public.

8. Les états financiers consolidés ont été examinés par le Comité d'audit et seront soumis à la cent vingt-troisième session du Conseil d'administration pour entérinement en vue de leur approbation par le Conseil des gouverneurs en février 2019.

Rapport annuel sur les activités du Bureau de l'audit et de la surveillance en 2017

9. Le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a présenté son rapport, soulignant que le document a pour objet de fournir des précisions sur ses activités en 2017. Il a été noté que ce sera la première fois que ce rapport sera communiqué au Conseil d'administration.
 10. En 2017, AUO a mené à bien 18 missions d'assurance, mettant l'accent sur les fonctions décentralisées et les bureaux de pays du FIDA (ICO). Il a été noté qu'AUO a coordonné, durant l'année 2017, le plan d'action : "Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité". Il a été également noté que, durant l'année 2017, la direction a mis en œuvre en temps opportun les recommandations d'AUO.
 11. AUO a contribué à l'atténuation des risques sur les plans de la déontologie et de la corruption en portant à sa conclusion son travail sur 49 plaintes pour irrégularités. Afin d'accroître la sensibilisation à la lutte contre la corruption, AUO a participé à des ateliers, contribué à l'Académie des opérations du FIDA, et lancé un module d'apprentissage en ligne sur la lutte contre la corruption.
 12. AUO a informé le Comité de l'achèvement, avec la note maximale, de l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne.
 13. Le Comité a félicité les auteurs du rapport et a salué l'attention qu'AUO avait accordée dans le document à la question de la qualité et de l'intégrité des données, ainsi qu'au comportement éthique, dans le cadre de l'analyse détaillée conduite sur les allégations d'actes répréhensibles. Les membres ont demandé des précisions supplémentaires sur: l'évolution de l'environnement de contrôle; la forte focalisation sur les questions de conformité dans l'audit des ICO; les observations de l'enquête sur les défaillances du contrôle sous-jacentes aux allégations d'irrégularités; l'impact potentiel de la décentralisation sur les risques de fraude et de corruption; l'évolution des notes dans les audits des ICO; et la capacité du personnel d'AUO. Les éclaircissements nécessaires ont été fournis. AUO a également indiqué qu'il était bien conscient que la passation des marchés pour les projets était un domaine requérant une surveillance attentive, et que ce domaine demeurerait prioritaire, tant pour AUO que pour la direction.
 14. Le rapport a été considéré comme examiné, et sera présenté pour information à la cent vingt-troisième session du Conseil d'administration.
- Révision de la Charte du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA
15. AUO a présenté la version révisée de la Charte du Bureau de l'audit et de la surveillance.
 16. AUO a noté que les modifications proposées découlent des nouvelles modalités de diffusion des rapports d'audit interne et de la nécessité de garantir qu'AUO se conforme aux meilleures pratiques établies dans le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes. À cet égard, la Charte révisée contient des dispositions qui conforteront l'indépendance d'AUO et renforceront le rôle de surveillance du Comité d'audit.
 17. Les membres du Comité ont demandé des précisions supplémentaires sur les rapports hiérarchiques d'AUO. AUO a fourni des éclaircissements, en faisant également référence aux conclusions formulées à cet égard par l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne. Se ralliant à l'avis des membres, le président a fait valoir que le comité examinerait probablement la possibilité de

soulever des questions dans un proche avenir concernant les rapports hiérarchiques d'AUO, notamment en lien avec l'approbation du plan d'audit, dans le contexte de la question plus générale de l'indépendance d'AUO.

18. L'examen de ce document a été considéré comme achevé, et il sera présenté au Conseil d'administration à sa cent vingt-troisième session, pour confirmation.

Évaluation indépendante des risques financiers

19. Le Conseil d'administration a demandé qu'un prestataire de services d'évaluation indépendante examine et évalue les aspects pertinents des capacités du FIDA en matière de gestion des risques. La direction a présenté une version révisée du mandat d'une évaluation indépendante du risque financier, basée sur le retour d'information reçu au Comité d'audit à sa cent quarante-septième réunion.
20. Des remerciements ont été exprimés au délégué de l'Argentine qui a fait part de sa disposition à participer au groupe chargé de choisir la société de consultants.
21. Le document a été considéré comme examiné, et la direction peut entamer le processus de choix de la société de consultants.

Renforcement du rôle stratégique du Comité d'audit

22. Le Bureau du Secrétaire a présenté un résumé des résultats de l'analyse comparative concernant le rôle stratégique des organes subsidiaires du Conseil. Les membres du Comité se sont félicités de cette présentation, et ont noté que les résultats démontrent que les procédures du FIDA sont conformes aux meilleures pratiques. La note de position préparée par le Comité d'audit et les résultats de l'analyse comparative seront présentés au Conseil d'administration lors de sa prochaine journée de réflexion. L'examen de ce thème sera poursuivi par le Comité à sa réunion de juin. Un document de synthèse sera présenté au Comité et au Conseil au mois de septembre.

Point sur l'application de la section consacrée à la dépréciation dans la Norme internationale d'information financière (IFRS)

23. La direction a fourni oralement des informations actualisées sur l'application de la section consacrée à la dépréciation dans l'IFRS9 relative aux instruments financiers. Il a été noté que l'application de cette norme comptable particulière et significative était onéreuse pour le secteur financier et pour les institutions financières internationales, y compris le FIDA. La direction a présenté les grandes lignes des principaux changements exigés par la norme et informé le Comité des étapes déjà accomplies et des principales mesures à prendre pour une application intégrale.
24. Il a été précisé que les états financiers consolidés pour 2018 seront entièrement conformes à cette norme comptable et que des informations actualisées seront présentées à de futures réunions du Comité d'audit.
25. Ces informations actualisées sont considérées comme ayant été enregistrées.

Calendrier relatif à l'examen, à l'actualisation et au renforcement de la gestion des risques institutionnels du FIDA couvrant les risques stratégiques, opérationnels et financiers

26. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour, en soulignant que le calendrier – qui a été préparé en vue de son examen par le Comité d'audit – contient des précisions sur les processus et les étapes en rapport avec les risques, tant financiers que non financiers. Le calendrier contient aussi les principales mesures qui seront prises, jusqu'à la fin de l'année, pour renforcer la gestion des risques au FIDA.
27. Le Comité a noté que la direction préfère reporter le séminaire informel censé être tenu en mai. Ce report permettra d'achever les examens et évaluations nécessaires et donc d'offrir une vision plus holistique des opérations financières.

28. L'examen de ce document est considéré comme achevé, et il sera soumis au Conseil d'administration à sa cent vingt-troisième session, pour examen.
- Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration
29. La direction a soumis les rapports suivants à l'examen du Comité d'audit:
- Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour 2017;
 - Rapport sur l'état des contributions à la Dixième reconstitution des ressources du FIDA;
 - Rapport sur l'état des contributions à la Onzième reconstitution des ressources du FIDA;
 - Besoins de financement au titre du trente-neuvième tirage sur les contributions des États membres en 2018;
 - Rapport de situation sur les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service;
 - Incidence financière du principal restant dû et des commissions de service non perçues du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette.
30. La direction a fourni des informations actualisées sur l'état des annonces de contribution à la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), sur les instruments de contribution, les commissions de service et les engagements au titre du CSD.
31. La direction a fourni aux membres du Comité d'audit des informations actualisées sur les faits les plus récents concernant le portefeuille de placements, en soulignant la performance positive enregistrée en 2017 (avec un taux de rendement net de 2,21%) et l'adhésion au Programme de services de conseil et de gestion des réserves au sein de la Trésorerie de la Banque mondiale. La direction a en outre estimé que la performance pour les deux premiers mois de 2018 s'établirait aux alentours de -0,25 point.
32. Le Comité a examiné les besoins de financement pour 2018, qui seront soumis à la cent vingt-troisième session du Conseil d'administration pour approbation.
33. Le Comité a également été informé de l'impact financier du CSD. La direction a déclaré qu'entre 2007, date de l'introduction du CSD au FIDA, et la fin de 2017, le FIDA avait engagé un total de 1,7 milliard d'USD. Il était prévu que les fonds décaissés au titre du CSD seraient remboursés entre 2017 et 2056. Comme l'avaient demandé certains membres au cours de la Consultation sur FIDA11, la direction a présenté, pour la première fois, l'impact financier d'approbations de dons au titre du CSD qui se poursuivraient, à l'avenir, pendant 10 ans et 20 ans. L'impact financier des approbations se poursuivant pendant 20 ans s'élèverait à 6,2 milliards d'USD en principal dû par les États membres et à 1,1 milliard d'USD absorbés par le FIDA pour les intérêts non perçus. La direction a souligné l'impact négatif potentiel sur le programme de prêts et dons du FIDA (PPD) d'une poursuite des approbations de dons au titre du CSD si les contributions de base demeuraient stables en termes réels. Cela se traduirait finalement par un impact financier cumulé maximal d'un PPD réduit à 4,9 milliards d'USD d'ici la fin de FIDA16, c'est-à-dire dans 20 ans à compter de la date actuelle.
34. Le président a souligné l'importance du CSD et a remercié la direction pour l'analyse approfondie et pertinente qui avait été présentée. Le fait que des simulations de l'impact potentiel aient été produites et que différents scénarios aient été envisagés a été particulièrement apprécié.

35. Par l'intermédiaire de son président, le comité a demandé à la direction de fournir aux États membres des informations supplémentaires propres à éclairer l'examen du mécanisme du CSD et de déterminer et évaluer les différentes options permettant de régler les questions sous-jacentes.
36. Les rapports sont considérés comme ayant été approuvés.
- Questions diverses
37. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité examine trois questions.
- a) Confirmation annuelle du contrat du Commissaire aux comptes
38. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour au nom du Commissaire aux comptes, soulignant que, conformément au mandat du Comité d'audit, les responsabilités permanentes de ce dernier incluent l'examen de toute modification significative survenue dans la portée ou les conditions financières de la nomination du Commissaire aux comptes et la communication au Conseil d'administration de toute question relative qui nécessite l'attention dudit Conseil.
39. Pour l'audit 2018 et les audits ultérieurs à entreprendre d'ici la fin du mandat du Commissaire aux comptes, Deloitte & Touche a soumis une proposition d'augmentation des frais d'audit due:
- aux activités d'audit supplémentaires associées à l'application de la nouvelle norme comptable IFRS9; et
 - à l'ajustement résultant de l'indexation sur le coût de la vie.
40. Deloitte & Touche a proposé que les frais d'audit soient augmentés et passent de 135 000 EUR pour l'exercice budgétaire 2017 à 151 215 EUR pour l'exercice budgétaire 2018, incluant:
- les activités annuelles d'audit supplémentaires et récurrentes résultant de la révision des normes comptables associées à l'application de l'IFRS9, pour un montant de 10 000 EUR;
 - l'ajustement de 1 215 EUR résultant de l'indexation sur le coût de la vie; et
 - les activités d'audit supplémentaires non récurrentes durant l'année de transition, d'un montant de 5 000 EUR.
41. Les frais d'audit pour les exercices budgétaires 2019 à 2021 s'élèveraient à 146 215 EUR par an.
42. Les membres du Comité ont demandé au Commissaire aux comptes des précisions sur les changements à prévoir dans la portée de l'audit comme conséquence de l'application de l'IFRS9.
43. Le Commissaire aux comptes a expliqué que les nouveaux critères comptables impliqueraient plusieurs hypothèses de gestion associées à la perte de crédit attendue des instruments financiers et que cette mesure devrait faire l'objet d'un suivi au point de départ et à la date de clôture. La singularité du modèle opérationnel du FIDA et la complexité des critères comptables à respecter entraîneraient un travail d'audit supplémentaire important, en particulier pendant la première année de son application.
44. Le Comité a examiné la proposition en l'absence du Commissaire aux comptes. Les membres ont demandé à la direction de leur fournir un examen analytique des éléments justifiant l'approbation de la demande.
45. En conséquence, ce point sera examiné une nouvelle fois par le Comité d'audit à sa réunion de juin 2018.

b) Examen, par le Corps commun d'inspection, des Comités d'audit/de surveillance au sein du système des Nations Unies

46. Le président informe le Comité que le Corps commun d'inspection conduira un examen des Comités d'audit/de surveillance au sein du système des Nations Unies, et que le Comité sera très probablement appelé à appuyer cette initiative.

c) Programme de travail révisé du Comité d'audit pour 2018

47. Le Bureau du Secrétaire a présenté le Programme de travail révisé du Comité d'audit, en notant les éléments nouveaux, principalement fondés sur la révision du calendrier relatif à l'examen, à l'actualisation et au renforcement de la gestion des risques institutionnels du FIDA couvrant les risques stratégiques, opérationnels et financiers.
48. Le Programme de travail révisé pour 2018 a été examiné et approuvé.